



INFOS AEDZRP n° 210 FÉVRIER 2025

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

Vendredi 28 Février 2025 – 20h00
Espace Renaissance à DONGES
Tarif unique : 4 €

En Sicile, dans l'ombre de la belle Syracuse, bat le poumon d'un des plus grands complexes pétrochimiques d'Europe. 70 ans après l'arrivée des premières raffineries, le territoire et les hommes semblent aujourd'hui livrés à eux-mêmes dans l'empoisonnement du ciel, de la mer et de la terre. Mieux vaut mourir d'un cancer que mourir de faim, entend-on sur la plage qui borde la raffinerie.

TOXICILY
Un documentaire d'Alfonso Pinto & François-Xavier Destors

Ciné-débat animé par
Samy Archimède journaliste, auteur de l'enquête en quatre volets Saint Nazaire malade de ses industries parue dans SPLANNI

et Renaud BECOT, historien, maître de conférences à Sciences Po Grenoble et codirecteur du livre **Vivre et lutter dans un monde toxique. Violence environnementale et santé à l'âge du pétrole.**

CINÉDONGES
ASSOCIATION CINÉDONGES DEPUIS 1995
avec la participation de l'AEDZRP

Direction François-Xavier DESTORS
Producteurs Christelle HUIILLARD-KANN, Chiara ANDRICH, Andrea MURA
Cinématographe Jean-Gabriel LEYNAUD
Editing Matthieu AUGUSTIN
Original Music Jorge ARRIAGADA, Danila ROMANCINO
Sound Sebastian CAFFEPO
Sound editing Martin DELZESCAUX
Audio mix Christian CARTIER
Color correction Baptiste EVRARD
Graphics Philippe LAURENT, Sabrina MELIS
Production team Corinne DELPECH, Clotilde BELONDRADE, Mimi CALONGOTTO

POLLUTION et SANTÉ
Ciné débat autour du film
TOXICILY
DONGES 28 février - 20 h -
Espace Renaissance

Le vendredi 28 février, l'AEDZRP avec la participation de Samy ARCHIMEDE, journaliste d'investigation et de Renaud BECOT, historien, maître de conférences à Sciences Po Grenoble, codirecteur du livre *Vivre et lutter dans un monde toxique* Violence environnementale et santé à l'âge du pétrole organise un ciné-débat sur la pollution et la santé à 20 h à l'ESPACE RENAISSANCE -E. Boulay Paty à Donges

La soirée s'appuie sur le documentaire *Toxicily* de François-Xavier Destors et Alfonso Pinto. Sorti en septembre 2024, il s'intéresse à l'un des plus grands complexes pétrochimiques d'Europe, en Sicile près de Syracuse. Il montre les répercussions de 70 ans de nuisances industrielles sur la vie et

la santé des habitant.es, pris.es en tenailles entre la nécessité économique et la mort par cancers. Dans un contexte d'omerta et de résignation quelques personnes tentent de résister et d'informer. « **Une situation qui n'est pas sans rappeler celle de l'estuaire de la Loire et sa surmortalité par cancers se traduisant par une surmortalité prématurée croissante** ».

VOUS Y ÊTES TOUTES ET TOUS CONVIE.ES.

MAISON NOULET : DES ACTES ... INSCRIRE LA PARCELLE BZ 80 au PLUi : " zone naturelle à protéger"



UN GROUPE DE RIVERAINS DU VILLAGE DE REVIN



Courrier à Monsieur le Président de la CARENE (26 janvier 2025)

L'enquête publique diligentée par la communauté d'agglomération de Saint Nazaire Agglo portant notamment sur le projet de modification N° 3 du PLUi s'est tenue du 21 octobre au 21 novembre 2024. Dix sept contributions sur les 50 exprimées n'entraient pas dans le cadre du dossier de modification. Parmi celles-ci, dix observations (11, 13 ,14, 15, 16, 17, 19, 24, 25 et 41) demandaient que le site de la carrière de la Maison Noulet sur la commune de Donges soit préservée et classée

en zone naturelle protégée de façon à écarter toute reprise d'activités ou le comblement du plan d'eau d'une surface légèrement supérieure à 4 hectares.

Nous rappelons que ce site naturel présentait de nombreux intérêts. Il était une réserve d'eau importante, un lieu de développement de la biodiversité, un espace offrant la possibilité de promenades.

Cette demande est d'autant plus justifiée que lors de la session du conseil départemental, le 16 octobre 2023, les élu·es de cette assemblée ont voté l'extension du périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels périurbains de Saint-Nazaire Nord, dit de l'Immaculée, intégrant cette zone au PEAN.

Dans le rapport d'enquête publique en date du 21 décembre 2023 (page 41), la CARENE précise que "l'arrêté préfectoral actant de l'abandon du projet d'ISDI est trop récent pour que la commune de Donges ait eu le temps, en concertation avec les riverains du site, de réfléchir à l'avenir de celui-ci et à la manière d'intégrer un éventuel projet de valorisation au PLUi.

Rappelons que l'arrêté préfectoral N° 2023/ICPE/179 donnant autorisation à la SAS Charier CM d'installer un stockage de déchets inertes au lieu-dit la Maison Noulet à été signé le 26 mai 2023, que l'exploitant annonçait l'abandon de son projet au mois de juin 2024.

Comme nous vous le présentions déjà dans nos courriers des 2 août 2023 et 18 février 2024 notre demande reste constante et déterminée. Cette carrière est devenue de fait un espace naturel qu'il convient de "sacraliser" et revêt une forte valeur écologique.

Par ailleurs, lors de la commission urbanisme du 3 décembre 2024 , le responsable du service a informé les élus "Donges avec vous, Mieux vivre à Donges, Donges Solidaire-Citoyenne" que les services de la Carene étudiaient notre demande de reclassement de l'ancienne carrière en zone naturelle avant que cette question soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui pourrait intervenir en 2025.

Nos associations dongeoises avec le groupe de riverains du village de REVIN sollicitent votre soutien et vous demandent d'inscrire dans une prochaine proposition de modification du PLUi la préservation du site de la Maison Noulet et son inscription en tant que zone naturelle protégée.

Nous restons à votre disposition afin de répondre à toute demande de précisions complémentaires...

A ce jour, pas de réponse.

GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT NAZAIRE.

UN DÉVELOPPEMENT QUI NE PEUT PAS SE FAIRE AU DÉTRIMENT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS.

Les ambitions du GPMNSN sont fortes. Elles viennent d'être réaffirmées par le président du directoire. Les projets à venir sont nombreux sur un territoire déjà fortement industrialisé comportant pas moins de 7 sites SEVESO.

Citons en quelques uns existants ou en **projet** : Air Liquide, SFDM, Yara, TotalEnergies, **Lhyfe, Take Kair, Scott, Green Coast, ElyseEnergy, GO CO2, Eole...**

Que veut-on faire de l'estuaire de la Loire et de la préservation des espaces naturels ? Quel intérêt porte-t-on à la santé des habitant.es dans une région fortement marquée un taux de surmortalité pour les hommes de moins de 65 ans de 42% supérieur à la moyenne nationale ?

C'est le sens du courrier adressé le 4 février 2025 à Monsieur VILLAGEOIS, président du directoire du port Nantes-Saint Nazaire.

Monsieur le Président,

Le lancement en février 2024 de la démarche "zone industrielle bas carbone" engageait le Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire et les industriels de l'estuaire de la Loire à réduire de 50% leurs émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Décarboner les installations existantes, créer de nouveaux sites industriels en capacité de développer des technologies et des réseaux priorisant la transition écologique sont des objectifs que nous partageons.

Le 22 janvier 2025, plusieurs associations soucieuses de l'environnement participaient une nouvelle fois à la réflexion sur le projet TAKE KAIR de construction et d'exploitation d'une usine de production de e-carburant destiné à l'aviation.

Portée par Hynamics, filiale d'EDF, l'usine TAKE KAIR vise une implantation de 12 hectares d'un terrain cadastral de 45 hectares appartenant à Nantes-Saint Nazaire Port.

Madame Gwenaëlle COTONEC et Monsieur Ludovic BOCQUIER représentaient le GPMNSN, l'occasion de solliciter auprès d'eux l'information, l'implantation, la nature de projets déjà engagés ou en préparation. Ces données permettraient aux associations d'appréhender l'ensemble du site industrialo-portuaire de l'estuaire de la Loire et d'avoir une vision globale des industries sur notre territoire .

Nous souhaitons être informés de l'ensemble des réalisations et des projets, des risques et dangers que ces installations présentent. Nous craignons qu'elles n'aient pas forcément toutes les mêmes cultures et pratiques de la gestion des risques et de la maintenance industrielle.

L'examen d'effets dominos potentiels nécessite des réponses indispensables.

Persuadés de l'intérêt que vous porterez à nos demandes et de votre souci de transparence, les associations intéressées à ces différentes problématiques demandent à vous rencontrer.

...

YARA:

SI LA VÉTUSTÉ DE L'ENTREPRISE ÉTAIT ENCORE A DÉMONTRER.

Le Bureau d'Études Analyses Risques Industriels (BEA RI) a rendu son rapport d'enquête suite à la panne électrique qui avait entraîné une perte complète de l'alimentation électrique principale de l'usine.

Si le professionnalisme des salarié.es est à signaler, les personnels ne peuvent pas assurer un retour à une situation normale dans des délais maîtrisés si de nombreuses pannes ou indisponibilités de matériels empêchent la remise en service des installations.

Le BEA-RI retient que l'état de vétusté et le faible niveau de disponibilité des équipements ainsi que l'insuffisance du plan de suivi de l'obsolescence et de maintenance préventive ont été des facteurs qui ont contribué à la survenue de la situation de crise.

Le BEA-RI émet plusieurs recommandations notamment :

- Définir une stratégie de mise en sécurité du site visant à l'évacuation des potentiels de dangers encore présents (stock d'ammoniac, stock NASC, stock de matières dangereuses) en tenant compte des contraintes et des risques mis en lumière par l'accident : manque de fiabilité du réseau électrique interne, absence de redondance de certains équipements, érosion des effectifs qui met en fragilité les équipes, risque de dégradation du niveau de vigilance et de démobilisation des personnels;
- Élaborer un plan de rénovation des installations électriques en cohérence avec le plan de transformation du site. En particulier, dans la perspective du maintien en service du stockage d'ammoniac, ce plan devra prévoir la rénovation de l'ensemble de l'alimentation électrique du stockage d'ammoniac et de son alimentation de secours, l'amélioration de la résilience des onduleurs et des automates de contrôle et de sécurité, et la sécurisation de la production d'air comprimé ;-
- Établir un état des lieux des automates nécessaires à la sécurité des installations et veiller à leur indépendance vis-à-vis de l'exploitation des installations ;

Ces recommandations ne peuvent qu'inciter les représentant.es de l'État à être plus exigeant.es dans l'indispensable mise aux normes des installations.

PROTECTION DES ZONES DE CAPTAGE DE L'EAU

PROTÉGER DURABLEMENT LA QUALITÉ DE L'EAU



Plus de 140 élu.es de Loire-Atlantique ont signé un manifeste pour la qualité de l'eau potable et pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages.

Une pétition en ligne permet à chaque citoyen d'appuyer cette exigence.

<https://www.jeanclauderaux.fr/ma-proposition-de-loi-n502-pour-protoger-durablement-la-qualite-de-leau-potable/>

L'AEDZRP rappelle qu'il serait nécessaire d'ajouter à cette indispensable surveillance la recherche des PFAS .



...es manifestants ont défilé jusqu'aux portes de l'ancienne laiterie de la commune. © Radio France - Paul Sertillanges

LE COLLECTIF QUI S'OPPOSE A L'IMPLANTATION DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE MESURENT LES MENACES QUI PÈSENT SUR LA ZONE DE CAPTAGE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE CAMPBON

Après la validation du projet FM logistic, à Campbon, [le collectif antiplateforme qui s'oppose à cette implantation](#) à la place de l'ex-laiterie Candia s'inquiète et s'étonne de l'absence de prise en compte de cette installation par la majorité des signataires (150 élus ligériens) du manifeste pour la protection des points de captage.

Il relève que « **L'État autorise l'installation d'une plate-forme logistique à haut risque sur la zone de captage de la nappe phréatique de Campbon, protégée par l'arrêté préfectoral du 8 août 2000, interdisant tout stockage de produits dangereux.** »

Les opposants objectent que le site accueillera « **140 tonnes de produits dangereux pour l'environnement aquatique, plus de 1 000 tonnes de produits explosifs ou hautement inflammables, des pneumatiques et produits polymères stockés sur 119 004 m³, des batteries lithium-ion, des panneaux solaires qui, en cas d'accident ou incident, menaceraient la nappe phréatique, et l'ensemble des cours d'eau du bassin-versant du Brivet. Des gaz nocifs seraient libérés, mettant en danger les populations environnantes.** »

Le collectif appelle « à l'abandon immédiat du projet pour garantir la santé publique. Nous refusons de nous en remettre à la seule sécurité proposée par FM Logistic comme le font Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet. Nous demandons aux services de la préfecture et à la municipalité de mandater une étude d'impact, seule garante de la sécurité des populations. »

J'adhère et je fais adhérer



ADHÉSION 2025

L'AEDZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'INTÉRÊT GÉNÉRAL » ce qui permet à chaque adhérent(e) de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué au-delà du montant de la cotisation.

Exemple :

- je verse 10 € de cotisation + 15 € de don

- je peux déduire 10 € de mes impôts, mon adhésion me revient à **15 € au lieu de 25 €**

✂.....

Nom : Prénom.....

Adresse:.....

Adresse mail :

.....

Je cotise + je fais un don de € = €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien

☐

Coupon à retourner à AEDZRP, boîte aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.